



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



Luxembourg, le 11 JAN. 2019

Monsieur Marc HANSEN
Ministre aux Relations avec le Parlement
Service Central de Législation
43, bd. F.-D. Roosevelt

L-2450 Luxembourg

Dossier suivi par:
Jérôme KRIER
☎ 247-84837

Ntr.réf.: 2018-90-Lies_RépMinTransmis_07-01-2019.doc/2019-JK

Concerne: Question parlementaire n°90 du 12 décembre 2018 posée par l'Honorable
Député Marc LIES concernant l'Observatoire du Logement de la Grande Région.

Monsieur le Ministre,

En réponse au courrier électronique du 14 décembre 2018 en relation avec l'objet sous rubrique, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe à la présente ma réponse à ladite question parlementaire.

Je vous saurais gré de bien vouloir la transmettre au Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre du Logement

Sam TANSON

Réponse de Madame la Ministre du Logement à la question parlementaire n°90 du 12 décembre 2018, posée par l'Honorable Député Marc LIES concernant l'Observatoire du Logement de la Grande Région.

L'idée de mettre en place un Observatoire de l'Habitat de la Grande Région remonte à la Semaine Nationale du Logement de l'année 2017, lors de laquelle le Président de la Chambre des Députés d'époque, Monsieur Mars di Bartholomeo, avait invité des députés des régions limitrophes pour aborder le sujet du logement à échelle de la Grande Région. Une des conclusions de cet événement était le souhait de pouvoir disposer d'un observatoire de l'habitat commun, en vue d'avoir des informations chiffrées comparables sur la situation de l'habitat dans la Grande Région.

Le conseil parlementaire interrégional a par la suite formulé officiellement en date du 1^{er} juin 2018 la recommandation de constituer un réseau d'un Observatoire du Logement de la Grande Région et le Ministère du Logement apporte depuis son soutien à la réalisation de cette recommandation.

En premier lieu, une convention spécifique relative à l'étude de faisabilité d'un observatoire de l'habitat à l'échelle transfrontalière a été conclue entre le LISER, la Chambre des Députés et le Ministère du Logement.

Par cette convention, le LISER s'engage à réaliser au 1^{er} semestre 2019 une analyse sur différents niveaux, à savoir entre autre le recensement des partenaires potentiels pouvant être intéressés par un tel projet ainsi que la définition des statistiques à collecter, centraliser et harmoniser et l'élaboration d'une liste de thèmes à étudier en priorité. En plus, l'étude analysera les moyens nécessaires à la mise en place d'un tel observatoire transfrontalier du logement (ressources humaines, coûts associés et possibilités de financement).

Les conclusions de cette étude préliminaire aboutiront ainsi à comprendre les contraintes et l'envergure du projet qui permettra dès son fonctionnement d'établir systématiquement des données statistiques suffisamment comparables pour pouvoir dresser une image objective de la situation du marché de la Grande Région.

En attendant, il n'est donc pas encore connu quelles données vont précisément être produites par le futur observatoire et si ces données statistiques vont substantiellement différer du caractère des données relevées par l'Observatoire de l'Habitat luxembourgeois.

Une fois opérationnel, le futur Observatoire de l'Habitat de la Grande Région permettra aux chercheurs d'analyser une panoplie de phénomènes socio-économiques liés au logement dans la Grande Région, dont éventuellement celui cité par l'Honorable Député mais certainement aussi ceux de la migration transfrontalière et de l'effet magnétique du marché immobilier luxembourgeois, ainsi que d'autres questions pertinentes en la matière.

La création future d'un observatoire transfrontalier dédié au logement ne remet nullement en question l'existence de l'Observatoire de l'Habitat mis en place en 2003, qui fait partie des attributions du Ministère du Logement suivant arrêté grand-ducal du 5 décembre 2018 portant constitution des Ministères. Les travaux de l'Observatoire de l'Habitat luxembourgeois vont au contraire nourrir ceux de l'Observatoire du Logement de la Grande Région, et inversement.